

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DEVE 176 Subvention et convention avec l'association La Guinguette Pirate, dite Petit Bain, visant à valoriser le lien social et favoriser la biodiversité dans des quartiers du 13e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 30 novembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « La Guinguette Pirate », dite Petit Bain, - 2, rue du Dessous des Berges (13e) pour ses actions « Jardins Voisins » et « Chemin faisant », jardins en partage visant à valoriser le lien social et favoriser la biodiversité dans des quartiers du 13e arrondissement et lui propose l'attribution de la subvention correspondante;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à signer avec l'association « La Guinguette Pirate », dite Petit Bain, une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association « La Guinguette Pirate », dite Petit Bain - 2, rue du Dessous des Berges (13e) pour ses actions « Jardins Voisins » et « Chemin faisant »,

jardins en partage visant à valoriser le lien social et favoriser la biodiversité dans des quartiers du 13e arrondissement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.